



RÈGLES DE SÉLECTION

SKI DE FOND

SAISON 2025-2026

Le présent règlement a été adopté par le directeur technique national dans le respect des règles générales de sélection adoptées par le Comité Directeur de la FFS le 31 juillet 2025 et a pour objet de préciser les modalités de sélection des athlètes français sur les épreuves internationales de ski de fond pour la saison 2025/2026.

Il est entré en vigueur le lendemain de sa publication sur le site internet de la fédération, soit le 2 octobre 2025.

Pour l'ensemble des présentes règles de sélection, si une compétition, une course ou un chrono de sélection n'a pas pu être organisé à la date et/ou au lieu initialement prévu, la sélection peut être effectuée, à la discréTION de l'autorité de sélection, sur la base de toutes autres compétitions de niveau similaire organisé dans un calendrier proche.

Article 1. CIRCUIT COUPE DU MONDE

Généralités

En début de saison, les sélections sont attribuées aux athlètes qui ont obtenu de bons résultats l'année précédente sur les grands événements (Jeux Olympiques et Championnats du Monde) ainsi que de bons résultats réguliers en Coupe du Monde.

Minitours et Tour de ski, les critères de sélection sont :

- la capacité à jouer le classement général du Tour,
- la capacité à signer une performance de référence sur une étape en prenant en considération le format et le style.

La composition de la délégation (nombre d'athlètes par spécialité, nombre total d'athlètes dames et hommes, ...) prend en considération les 2 critères précédents.

1^{ère} période : Ruka, Trondheim, Davos

Sont sélectionnés, les athlètes hommes et dames faisant partie des collectifs nationaux (groupe coupe du Monde) en fonction des résultats internationaux de la dernière saison et du début de saison.

Pour les athlètes non sélectionnés pour les premières Coupes du Monde, le passage par les coupes de France puis les FESA est obligatoire.

Un regard est porté sur le résultat et le niveau de ces FESA et peut permettre de compléter la sélection pour les Coupes du Monde de décembre et du Tour de Ski.



Tour de ski

La sélection est établie en fonction des résultats obtenus sur les compétitions suivantes selon les critères Mini Tour – Tour de ski :

- Coupes du Monde de novembre et décembre
- FESA de décembre

Le nombre de places attribuées est déterminé en fonction du niveau des performances réalisées.

Coupes du Monde Janvier à Mars

La sélection est établie en fonction des résultats obtenus sur les compétitions suivantes : Coupes du Monde, Tour de Ski, Championnats du Monde U23, FESA.

Exception : en raison du caractère aléatoire de ce type de format de course, les résultats obtenus lors des épreuves en format Heat Mass Start ne sont pas pris en compte.

Article 2. JEUX OLYMPIQUES MILAN-CORTINA 2026

La sélection pour les Jeux Olympiques est établie conformément aux Modalités de Sélection pour les Jeux Olympiques de Milan-Cortina 2026.

Dans ce cadre, le but est de constituer une équipe de France ambitieuse composée d'athlètes capables de réaliser des performances de très haut niveau aussi bien sur les épreuves individuelles que collectives.

Les Jeux Olympiques sont la priorité sportive de l'équipe de France de ski de fond pour la saison 2025-2026.

À ce titre, les exigences de sélection sont accrues par rapport à celles permettant l'accès au circuit coupe du monde.

Par ailleurs, en raison du caractère aléatoire de ce type de format de course, les résultats obtenus lors des épreuves en format Heat Mass Start ne sont pas pris en compte.

L'expérience acquise sur les grands rendez-vous étant souvent déterminante, les athlètes ayant déjà démontré leur capacité à performer lors de grands événements (Championnats du Monde, Jeux Olympiques) font l'objet d'un examen spécifique.

Article 3. CHAMPIONNATS DU MONDE 2026 U20-U23

Sélections et quotas au regard des résultats internationaux. Les athlètes sélectionnés sur une Coupe du Monde sont présélectionnés.

Les sélections sont établies au plus tard le 16 février 2026.



Article 4. CIRCUIT FESA Seniors

Généralités

Le nombre d'athlètes sélectionnés peut varier en fonction du niveau des athlètes.

Les coureurs sélectionnés en Coupe du Monde et qui redescendent sont sélectionnables pour la tournée FESA suivante (sauf en cas évident de méforme).

Les athlètes ayant réalisés un podium ou niveau de performance suffisant (sur avis de l'encadrement fédéral) sur la FESA sont sélectionnés sur la FESA suivante.

Sur avis de l'encadrement fédéral et pour tenir compte de leur potentiel de progression, les seniors U23 peuvent être sélectionnés en priorité.

Une sélection élargie sur les FESA de décembre à février est possible dans le cadre d'une collaboration FFS / Comités de ski (1 encadrant + 1 bus), la Fédération gérant la partie logistique, partage et inscription pour tout le monde.

Les prises en charge financière FFS se font en fonction des résultats, de la manière suivante :

- Pour les Dames, trois athlètes françaises par course FESA sont prises en charge dont au moins deux U23
- Pour les Hommes, quatre athlètes français par course FESA sont pris en charge dont au moins deux athlètes U23
- Pour les autres la refacturation est de 200€ par course, ainsi qu'un forfait de 120€ pour les athlètes sur site qui ne participent pas aux courses.

PLANICA (SLO) 3 au 7 décembre 2025

La sélection nationale est établie sur les résultats du SNT de BESSANS : 1er du sprint, 1er de l'individuel, puis selon un classement aux points place (Qualif 100 pts, Final 100 pts, Distance 200 pts).

Au total 10 Séniors hommes et 8 dames, sur avis de l'encadrement, peuvent être sélectionnés.

ST ULRICH (AUT) 17 au 20 décembre 2025

La sélection nationale est établie selon les résultats internationaux du début de saison et du SNT d'Arvieux. Au total 10 Séniors hommes et 8 dames, sur avis de l'encadrement, peuvent être sélectionnés.

OBERWIESENTHAL (ALL) 7 au 11 janvier 2026

La sélection nationale est établie sur la base des résultats obtenus lors des épreuves internationales de décembre. Si besoin, les résultats obtenus sur les épreuves du SNT sont pris en compte.

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2026

La sélection nationale est établie sur la base des résultats obtenus lors épreuves internationales avec priorité pour les athlètes sélectionnés aux Championnats du Monde U23 et les athlètes jouant le classement général.



Article 5. CIRCUIT FESA U20

Généralités

Pour participer aux circuit FESA, il faut avoir un code FIS et être retenu en sélection nationale (seuls les U20 sélectionnés par la FFS peuvent participer aux épreuves, pas de sélections par les comités de ski). Le quota d'athlètes sélectionnés est variable en fonction des nécessités de sélection et du niveau des athlètes. Ces athlètes sont pris en charge financièrement par la FFS.
Les athlètes ayant réalisé un podium ou niveau de performance suffisant (sur avis de l'encadrement fédéral) sont sélectionnés sur la FESA suivante.

PLANICA (SLO) 3 au 7 décembre 2025

La sélection est établie selon les résultats du SNT de BESSANS : 1er du sprint, 1er de l'individuel, puis selon un classement aux points place (Qualif 100 pts, Final 100 pts, Distance 200 pts).
Au total 6 U20 hommes et 6 U20 dames peuvent être sélectionnés, sur avis de l'encadrement national.

ST ULRICH (AUT) 17 au 20 décembre 2025

La sélection est établie sur les résultats internationaux du début de saison et du SNT d'Arvieux.
Au total 6 U20 hommes et 6 U20 dames peuvent être sélectionnés sur avis de l'encadrement.

OBERWIESENTHAL (ALL) 7 au 11 janvier 2026

La sélection est établie sur la base des épreuves internationales de décembre avec un regard sur les épreuves du SNT.

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2026

La sélection est établie sur la base des résultats obtenus lors des épreuves internationales avec priorité pour les athlètes sélectionnés aux Championnats du Monde U20 et les athlètes jouant le classement général.

Article 6. FESA GAMES SANTA CATERINA (ITA)

Modalités de sélection U16 :

Prise en compte du classement général SNT après le Samse n°6. Au total 4 athlètes U16 par sexe peuvent être sélectionnés.

Modalités de sélection U18 :

La sélection est établie en fonction des résultats obtenus sur les FESA / WJC. La sélection est complétée sur les résultats du classement général SNT après le Samse n°6. Au total 4 athlètes U18 par sexe peuvent être sélectionnés.